SUPPORT DE PLAIDOYER POUR LA SAUVEGARDE DES PARCOURS ET LE DÉVELOPPEMENT PASTORAL AU NIGER



SUPPORT DE PLAIDOYER POUR LA SAUVEGARDE DES PARCOURS ET LE DÉVELOPPEMENT PASTORAL AU NIGER

I. PARCOURS ? Éleveurs Pasteurs ? IYRP-2026 ? DE QUOI S'AGIT-IL ?

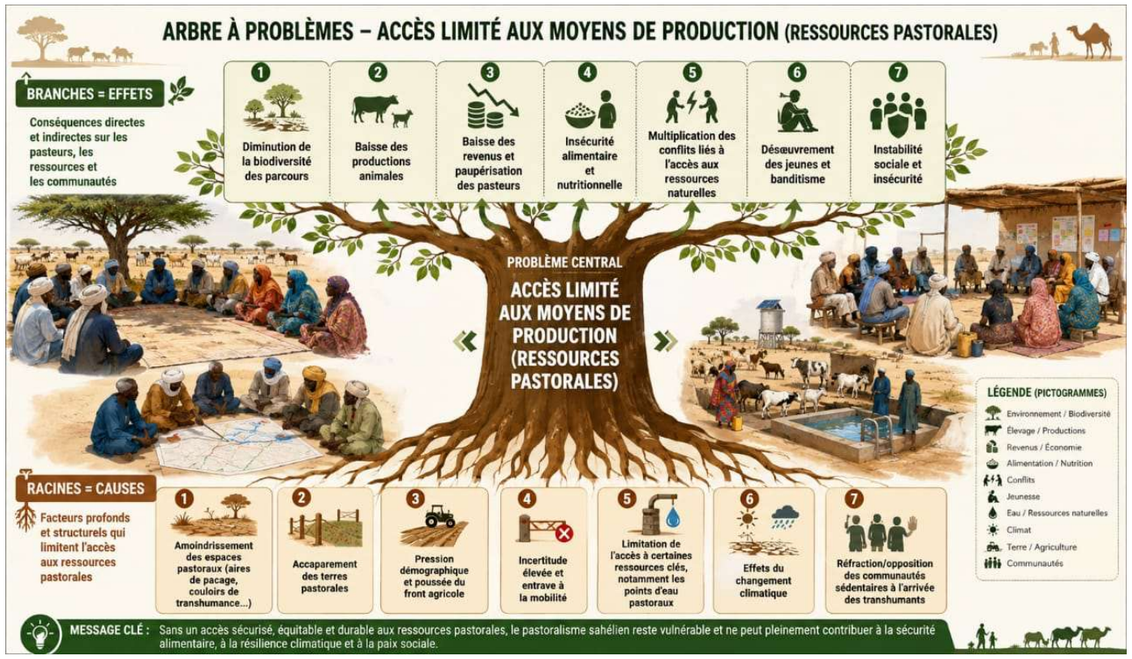
L'Assemblée Général des Nations Unies a proclamé 2026, comme Année Internationale des 'Parcours et des éleveurs Pasteurs – IYRP-2026'. Les objectifs principaux de cette proclamation est i) de valoriser les terres pastorales véritable potentiels en biodiversité, ii) soutenir les communautés pastorales en reconnaissant leur rôle pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la préservation des écosystèmes, iii) protéger les savoirs locaux et les pratiques durables comme la mobilité des troupeaux.

Les terres pastorales couvrent la moitié des terres de la planète, constituant ainsi une réserve incommensurable de biodiversité. C'est ainsi une des raisons pour laquelle la COP17 tenue à *Oulan-Bator* en Mongolie (17-28 Août 2026) a insisté sur '**Restaurer les Terres – Restaurer l'Espoir – Promouvoir les savoirs locaux'** pour garantir la résilience et l'exploitation durable des ressources naturelles de la planète.

Le Niger, Pays d'élevage par Excellence, n'est pas resté en marge de cette dynamique mondiale. En plus d'avoir pris part à la COP 17, les OP nationaux se sont engagés à magnifier le sacre à travers l'organisation d'un forum **'les 48 H Pasto' ;** en vue de déclencher un large Plaidoyer pour le Préservation des Parcours et la revalorisation du pastoralisme.

Niger, à l'image de la planète, les parcours constituent près de la moitié des terres agricoles. En effet, la zone pastorale et les aires de pâturages en zone agricole couvrent plus de 65 000 km^2 dont l'exploitation permet de faire face aux besoins en pâturages de plus de 26,5 millions d'Unité Bétail Tropical (UBT).

Arbre à problèmes — accès limité aux moyens de production



Ressources pastorales : causes profondes, effets en chaîne et message clé.

II. PARCOURS & PASTORALISME AU NIGER ? QUEL AVENIR ?

Considérant l'amenuisement croissant des parcours et autres ressources pastorales à travers l'accaparement des terres, le front agricole, la mise en culture des enclaves pastorales, ...etc.

Considérant la remise en cause des acquis de la législation et la règlementation (Ordonnance 93-015 fixant les principes d'Orientations du Code Rural et Ordonnance 2010-029 relative au pastoralisme) en matière de gouvernance foncière et du pastoralisme ;

Considérant la dégradation continue des parcours et la perte de leur potentiel de biodiversité, sous l'effets de la pression anthropique, de la désertification et du changement climatique ;

Considérant qu'au Niger, les parcours constituent près de la moitié des terres agricoles (65 000 km²**) contribuant indéniablement au maintien de la biodiversité ;**

Considérant que l'insécurité armée et les conflits dans le Sahel bloquent les pistes de transhumance, entraînent des vols de bétail et provoquent la décapitalisation des éleveurs ;

N°	Acteurs	Composition	Responsabilités
8.	Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	Les PTF intervenant dans le secteur du Développement Rural et de l'élevage en	• Organiser une table ronde sur le contenu de la note (partage et compréhension) • Accompagner l'État dans le financement du développement pastoral

Les acteurs Potentiellement Mobilisables pour le portage du Plaidoyer

N°	Acteurs	Composition	Responsabilités
1.		Les OSC et leur consortium des OSC qui regroupe toutes les ONGs, Associations, Coopératives et autres structures de producteurs.	• Cohésion et recherche de synergie entre OSC • Portage collectif du Plaidoyer • Saisir toutes les opportunités pour expliquer les enjeux autour du pastoralisme
2.		L'Administration centrale, décentralisée et déconcentrée (pouvoir de décision)	• Remise de la Note aux Autorités (MAG-EL, PM, PRN) • Présentation de la Note aux institutions de la république (CCR, HACP, …)
3.	 Chefferie traditionnelle	La Chefferie Traditionnelle, gestionnaire coutumier des terres et espaces pastoraux et gestionnaire des conflits ruraux	Recherche du soutien de la chefferie Traditionnel à travers l'ACTN
4.	Les Associations Féminines 	Les associations féminines qui œuvrent pour l'épanouissement du secteur de l'élevage, en particulier l'élevage pastoral	Participation effective aux efforts de plaidoyer pour le Pastoralisme
5.		Les communautés locales	Implication dans l'application des mesures portées par la note de plaidoyer
6.		Le secteur privé y compris le potentiel d'investisseur.	Vérification de la conformité et respect des statuts des terres avant tout investissement
7.		Les Universités ont été impliquées en tant que membre du comité scientifique du Code Rural et responsable des études confiées à des enseignants chercheurs de l'UAMD.	Poursuivre la recherche sur le foncier pastoral et le pastoralisme au Niger et régulièrement documenté l dynamique

Considérant que la crise du pastoralisme ne fait que s'aggraver sous l'effet de la crise sécuritaire avec comme conséquence la décapitalisation des éleveurs sous l'effet des vols de bétail et kidnappings ;

Considérant la décapitalisation du cheptel qui a pris une dimension nouvelle liée à l'insécurité résulte en une paupérisation jamais égalée des communautés pastorales ;

Considérant que le pastoralisme constitue en lui-même une adaptation au changement climatique et facteur de résilience ;

Considérant que les valeurs socio-culturelles des communautés pastorales et leur savoir-faire et bonnes pratiques ancestraux sont vecteur de paix, de cohésion sociale et de stabilité inter et intra communautés ;

Considérant que le Niger se reconnait comme pionnier dans la conception et l'élaboration de textes en matière de pastoralisme, et se doit de servir de référence et de locomotive pour la pérennité de ce mode d'élevage dont la pertinence n'est point à démontrer au Sahel ;

Le forum '48 H Pasto' lance un appel aux autorités de la République pour :

Par rapport aux Parcours (respect de la législation et réglementation en vigueur)

1. Le renforcement et l'application de la législation et la réglementation en matière de pastoralisme, en particulier l'ord. 93-015 portant sur les POCR et l'ord. 2010-029 relative au pastoralisme ;

2. La restauration et la sécurisation des parcours et veiller au respect strict de leur statut particulier, notamment celui qui les classe dans le Domaine Public de l'État (inaliénable, imprescriptible et insaisissable) ;

3. L'extension de l'opération de récupération des espaces et terres du Domaine Public de l'État engagé par le Gouvernement en milieu urbain sur ceux du milieu rural ;

4. La poursuite du processus de création des conditions d'application des textes législatives évoqués ci-dessus ; à travers l'élaboration et l'adoption de textes réglementaires complémentaires, dont certains sont depuis plus d'un an dans le circuit d'adoption ;

5. Le renforcement de capacités des Autorités Administratives à tous les niveaux (Gouverneur, Préfets, AD) ; pour leur permettre d'assumer pleinement leur rôle

aussi bien de Président des Commissions Foncières que celui de détenteur de pouvoir de Police Rurale ;

6. La prise en compte effective du pastoralisme dans les documents de politique publique de développement rural, et au-delà la clarification de la place du pastoralisme dans la refondation en marche dans le pays ;

7. La prise en compte des préoccupations du monde pastoral dans la gestion du domaine pastoral et l'élaboration des stratégies de développement durable de l'élevage ;

8. La finalisation des Schémas d'Aménagement Foncier (SAF) des régions d'Agadez, Diffa et Tahoua et le financement de ceux déjà réalisés, afin d'aboutir à une sécurisation effective des terres et espaces affectés à l'élevage ;

9. La réhabilitation du comité Ad Hoc chargé de gérer la question de l'accaparement des terres et la privatisation des pâturages, créé par Arrêté N°016/PM/SGG du 23 Février 2015 ;

Par rapport au Financement du secteur de l'Élevage

10. La Mise en place des mécanismes de financement du développement pastoral à travers la conception et la mise en œuvre de programmes mettant en avant des démarches participatives et inclusives garantissant des interventions touchant directement les communautés pastorales ;

11. L'intégration dans les projets de développement pastoral des composantes de recapitalisation en cheptel intégrant un encadrement et appui-conseil adaptée aux nouvelles dynamiques du milieu pastoral et renforçant la résilience des communautés pastorales ;

12. Le renforcement de l'enveloppe budgétaire allouée au secteur de l'élevage qui en plus d'occuper 87% de la population active est pourvoyeur d'importantes recettes d'exportation (2ème place après les ressources minières) ;

13. La reconnaissance économique et politique du secteur de l'élevage à travers une maitrise des données sur les revenus générés par le secteur à tous les niveaux et en les intégrant en tant qu'apport de l'économie pastorale aux budgets et politiques publiques nationales ;

Par rapport à la santé animale

14. La conception et la mise en œuvre de programmes de santé animale pour d'une part garantir l'accès aux soins vétérinaires aux éleveurs et d'autre part améliorer la couverture vaccinale pour la Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB), la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la Pasteurellose des camélins qui est en baisse préoccupante ces dernières années ;

15. La reprise et/ou poursuite du programme d'éradication de la Peste des Petits Ruminants, d'ici 2030, Conformément à l'objectif du Programme Mondiale d'éradication de la PPR, mis en œuvre sous l'égide de la FAO et de l'Organisation Mondiale de Santé Animale (OMSA) ;

16. La synchronisation des programmes de santé animale entre pays voisins pour éviter la propagation des épidémies lors des mouvements de troupeaux ;

Par rapport aux éleveurs pasteurs (Éducation - Citoyenneté – Paix)

17. La Promotion de démarches de consolidation de la paix axé sur le changement des attitudes, des croyances et des comportements afin de transformer la dynamique négative de court-terme et de long terme entre les individus et les groupes au profit d'une coexistence pacifique plus stable ;

18. La conception et la mise en œuvre de programmes éducatifs et de création d'emplois à l'endroit de la jeunesse pour limiter leur tentation à rejoindre les Groupes Armées Terroristes ;

19. L'impulsion d'initiatives d'entreprenariat, de réinsertion socio-économique et d'acquisition d'attitudes citoyennes à l'endroit de la jeunesse pastorale parfois marginalisée ou incomprise ;

20. La promotion de dynamiques sociales internes de prévention et de gestion de conflits et des mécanismes de médiation et de règlement des différends intra et inters communautaires.